

Vice-rectorat de la Polynésie française
Département des Examens, des cert. pro.
et des concours (DEC)

Vu le décret en date du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française M. André CANVEL ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par les arrêtés du 27 septembre 2005 et du 30 novembre 2009 ;

Vu l'arrêté n° 6407-2025/VR/DRH/DEC du 24 septembre 2025 fixant les modalités d'organisation de la session d'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ouverte au titre de la session 2026 ;

ARRETE

Article 1 : Le jury de la certification complémentaire arts option danse est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme NATHALIE VOLANT
Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

MEMBRE DU JURY

M. ERIC GOALARD
PROFESSEUR DIPLOME D'ETAT

Centre de danse TSCHAN PAPEETE

Mme TEHEA LUSSAN
PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE

Lycée général Paul Gauguin PAPEETE
LETTRES MODERNES

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 02 mars 2026

Pour le Vice-recteur
et par délégation, le chef du département des
examens, des certifications professionnelles et
des concours

Tuarii DOOM

